

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Bureau Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 07 avril 2022

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 28 mars 2022

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 44

Nombre de membres en exercice : 44

Nombre de présents participant au vote : 37

Nombre de procurations : 5

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Dominique MARTIN-GENDRE
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Céline TONOT	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Rémi DETANG	Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Benoît BORDAT	Monsieur Patrick CHAPUIS
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Brigitte POPARD	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Océane CHARRET-GODARD	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Madame Marie-Hélène JUILLARD- RANDRIAN	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Monsieur Philippe BELLEVILLE
	Monsieur Laurent GOBET	

Membres absents :

Madame Claire TOMASELLI	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD- RANDRIAN
Madame Christine MARTIN	Monsieur Dominique GRIMPRET pouvoir à Monsieur Nicolas BOURNY
	Monsieur Jean-Claude GIRARD pouvoir à Monsieur Jean DUBUET
	Monsieur Lionel SANCHEZ pouvoir à Monsieur Nicolas SCHOUTITH
	Madame Monique BAYARD pouvoir à Madame Dominique BEGIN-CLAUDET

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES

Politiques contractuelles -ACODEGE- Subvention 2022 pour le financement de la Plateforme RFIE (Remobilisation Formation Insertion Emploi)

L'association Acodège assure la gestion de 40 établissements et services sociaux et médico-sociaux, au service de plus de 5 867 enfants, adolescents et adultes, depuis plus de 70 ans, notamment sur le territoire de Dijon métropole.

Dans le cadre de la déclinaison de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, Dijon Métropole a conventionné en 2020 et 2021 avec l'État, autour d'un certain nombre d'objectifs concourant à cette ambition.

Ainsi, trois axes principaux ont été investis :

- 1 Actions destinées aux jeunes ;
- 2 Actions concernant le logement ;
- 3 Actions visant à renforcer la réponse au public en matière d'accès aux droits et à travers l'évolution des postures professionnelles.

Pour ces trois axes, des engagements ont été élaborés, chaque année, conjointement avec l'État.

A travers la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté du 8 novembre 2021, l'État s'est engagé à apporter son soutien financier à Dijon Métropole, à hauteur de 356 000 €, pour la réalisation d'actions à décliner à partir de 13 engagements conjoints.

Dans ce cadre, Dijon Métropole et l'État ont décidé, au titre du volet des actions destinées aux jeunes, de financer le projet de Plateforme RFIE (Remobilisation Formation Insertion Emploi) portée par l'association Acodège qui comprend le déploiement des projets suivants :le Service d'Accompagnement à l'Insertion Professionnelle, R'IO, le programme Initiative pour l'Emploi des Jeunes (Fonds Social Européen), la conduite de chantiers éducatifs dans le cadre du Plan d'Investissement dans les Compétences, dénommée « Learning by Doing », le restaurant pédagogique des « 23 couverts » et une action de lutte contre le décrochage scolaire.

Au vu des résultats et compte tenu du cadre intercommunal de ce projet de plateforme, Dijon Métropole propose de verser à l'Acodège, pour l'année 2022, une subvention de 26 000 € pour la poursuite des actions mises en place dans le cadre de la Plateforme RFIE. Ce soutien financier correspond à l'engagement pris dans la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté 2021.

LE BUREAU,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'autoriser** Monsieur le Président à verser la subvention 2022 de 26 000 € à l'Acodège pour le financement de la Plateforme RFIE ;
- **de prélever** la somme sur le budget 2022 ;

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention annexée au présent rapport, et à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président, à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

SCRUTIN POUR : 41 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 1
 DONT 5 PROCURATION(S)